





Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2024 Pour les particuliers en Région Wallonne Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

Composition du prix de votre énergie⁽⁹⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

Services gratuits

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe ⁽¹⁾		Prix par kWh (€cent/kWh)						Option énergie verte ⁽⁴⁾		Coûts énergie verte	
26,34 €/an		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)		(€cent/kWh)	
Prix	+	Consommation ⁽²⁾	14,044	15,023	12,429	12,429	+	1,060	+	3,032	
mensuels		Injection(3)	4,044	4,931	1,793						
Prix annuels estimés	+	Consommation ⁽²⁾	16,040	17,134	14,088	14,088	+	1,060	+	3,032	
		Injection(3)	4,555	5,552	2,027		_				

Partage de l'énergie (15)

Coût administratif

121 €/an







Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2024 Pour les particuliers en Région Wallonne Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾



Coûts de réseaux (distribution et transport)(6)

	Distribution							
Gestionnaire du réseau	Normal	Bihoraire		Exclusif	Activité de mesure	Tarif prosumer ⁽⁷⁾	Transport	
de distribution	Normal	Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel	rum prosumer		
	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kWe/an	€cent/kWh	
AIEG	7,83	8,20	6,31	5,53	25,49	59,02	2,61	
AIESH	11,90	12,24	7,33	6,64	18,02	82,17	2,61	
ORES (Brabant Wallon)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
ORES (Est)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
ORES (Hainaut)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
ORES (Luxembourg)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
ORES (Mouscron)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
ORES (Namur)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
ORES (Verviers)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,61	
REGIE DE WAVRE	10,85	11,02	8,72	8,72	17,34	76,26	2,61	
TECTEO - RESA	9,87	11,00	6,03	5,25	25,79	70,67	2,61	

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.







5,03288 5,03288

4,81876

4,74668

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2024 Pour les particuliers en Région Wallonne Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)		Accise fédérale(11) (€cent/kWh)
Cotisation sur l'énergie	0,20417	Consommation entre 0 et 3.000 kWh
Redevance raccordement ⁽⁸⁾	0,07500	Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh
		Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh

- La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- (2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Janvier 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEX DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEX DAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEX DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEX DAM connue (Novembre 2023: 91,47 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEX DAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEX DAM annuel estimé s'élève à 107,79 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr

Les formules hors TVA d'application pour Janvier 2024 sont les suivantes:

- Normal = $2,6937 + (0,1154 \times EPEX DAM)$
- Tarif bihoraire heures pleines = 3,0037 + (0,1221 x EPEX DAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 2,9537 + (0,0959 x EPEX DAM)
- Exclusif nuit = $2,9537 + (0,0959 \times EPEX DAM)$
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEX DAM.

La valeur du EPEX DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEX DAM connue (Novembre 2023: 91,47 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEX DAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEX DAM annuel estimé s'élève à 102,76 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-d e-v-testr

Les formules hors TVA d'application pour Janvier 2024 sont les suivantes;

- Normal = $-0,1000 + (0,0453 \times EPEX DAM)$

Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh

- Tarif bihoraire heures pleines = $-0,1000 + (0,0550 \times EPEX DAM)$
- Tarif bihoraire heures creuses = -0,1000 + (0,0207 x EPEX DAM)
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- (5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte . Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte . Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Janvier 2024 à 71 €. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de la CWaPE.
- (7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur cwape.be.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.







Prix variables électricité pour les contrats conclus en Janvier 2024 Pour les particuliers en Région Wallonne Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

- (9) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 3500 kWh/an en Wallonie. Prix 6% de tva comprise.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.
- (15) Le terme « Partage d'énergie » couvre toutes les formes de partage d'énergie ou de vente d'énergie possible, autorisées dans votre région, comme par exemple la vente pair à pair, la vente pair à pair multiple, le partage d'énergie ou la vente d'énergie (ex. ACP) au sein d'un même immeuble d'habitation ou bâtiment polyvalent, ou le partage au sein d'une communauté d'énergie (d'énergie renouvelable ou citoyenne).

Le coût administratif pour le Partage d'énergie est un coût annuel d'énergie facturé intégralement à tout client participant à une forme de Partage d'énergie ; il n'y a pas de facturation au prorata dans l'année. Le taux de TVA – inclus dans le prix - pour ce coût administratif est de 21%. Si 1 ou 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût administratif pour le Partage d'énergie n'est facturée qu'une seule fois. Si plus de 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût est facturée pour chacun de ces EAN.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DIRECT en "Option électricité verte, 100% belge": sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DIRECT en Région Wallonne en 2022: sources d'énergie renouvelables (11,68%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (32,42%), nucléaire (55,90%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Wallonne en 2022 : sources d'énergie renouvelables (30,11%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (25,66%), nucléaire (44,24%), inconnu (0,00%).

Frais de rappel et de mise en demeure ^{(8) (10)} Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €